

OBJET : CESSIION DE MATERIELS DE LA CUISINE CENTRALE – HABILITATION A SIGNER

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE DIX SEPT OCTOBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 4 octobre 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme HELT,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. FLEURIER,
Mme RODRIGUEZ et Mme JACQUET-LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. BOULIGNAC	à	M. FLAMENT
Mme RICARD	à	M. WILLIOT
M. SAGBOHAN	à	Mme CAMPAGNE
M. PERRET	à	Mme FAUCONNIER
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
M. PONCHEL	à	M. LAMARCHE
Mme CHRISTIN	à	M. LEGUEIL

ABSENT EXCUSE : Mme SAIDI
ABSENT : M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FAUCONNIER

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 22 octobre 2024
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - DL2024 - 112
Publiée le 22 octobre 2024



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/112 du 17 octobre 2024

OBJET : (020) CESSION DE MATERIELS DE LA CUISINE CENTRALE – HABILITATION A SIGNER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-21 et L 2122-21,

Considérant qu'il a été organisé sur la plateforme « Agorastore », la vente aux enchères du mobilier de la cuisine centrale, laquelle a cessé son activité.

Considérant que cette vente aux enchères a permis à la Ville de vendre plusieurs produits à la société G2E, pour un montant dépassant 4 600,00 €.

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 33

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la vente du matériel de la cuisine centrale en l'état, à la société G2E pour un montant net vendeur de 12 079,95 euros TTC suivant les détails ci-dessous :

Attributaire	Objet	N° inventaire	Valeur origine	Montant total amortissement	Montant cession TTC euros
Société g2e ZA de Beausoleil 56800 GUILLAC SIRET 75031148200020	Trancheur à jambon 350 M/M marque BIRO (1) Produit N°128	Sans numéro	Non connu	Non connu	400,00 €
	Cellule de refroidissement ACFRI Produit N°114	20009	16 854,00 €	4 494,40 €	1 824,00 €
	Coupe légumes multifonctions ROBOT COUPE + options Produit N°115	20167	10 659,04 €	2 842,40 €	2 000,00 €
	Lave-vaisselle à capot + table d'entrée et de sortie COLGED Produit N°124	Sans numéro	Non connu	Non connu	400,00 €
	Trancheur à jambon 350 m/m BIRO (2) Produit N°111	19050	2 520,00 €	2 520,00 €	413,00 €
	Cuter mélangeur 7 litres DITO SAMA Produit N°120	Sans numéro	Non connu	Non connu	525,00 €
	Batteur mélangeur 40 litres SAMIC Produit N°113	19181	5 991,60 €	1 997,87 €	1 410,00 €
	Parmentière DITO SAMA (épilateur) Produit N°110	18140	5 892,00 €	2 356,80 €	1 000,00 €
	Thermo scelleuse automatique avec matrices Produit N°109	18092	22 680,00 €	9 072,00 €	5 000,00 €
	Sauteuse électrique 160 litres ROSINOX Produit N°106	17014	15 300,00 €	7 140,00 €	945,00 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N° 2024/112 du 17 octobre 2024

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes liés à la cession dudit matériel.

Article 3 : d'inscrire le produit de cette vente en recette exceptionnelle.

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



Evelyne FAUCONNIER
Conseillère municipale
déléguée au cadre de vie

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Evelyne Fauconnier, is written below the printed name.